



ST JEAN CAP FERRAT

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Jean Cap Ferrat
Hôtel de Ville
15, Bd du Général de Gaulle
06230 SAINT-JEAN CAP FERRAT

OBJET DE LA PRESTATION

Le présent avis concerne la gestion et l'exploitation d'un local à usage de restaurant constitué de six alvéoles portant les numéros 218, 219, 220, 221, 222 et 223.

La superficie totale du local est d'environ 140 mètres carrés. Le local est situé au rez de chaussée d'un immeuble sis Place Centenaire, quai Virgile Allari (anciennement quai du Nouveau port), sur le Port de Plaisance de la commune de SAINT-JEAN CAP FERRAT.

La commune de SAINT-JEAN CAP FERRAT souhaite un restaurant de qualité avec service à table nappé et en terrasse proposant de la cuisine méditerranéenne et une gamme variée de poissons et fruits de mer.

Le local sera mis à disposition vide.

OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'établissement devra obligatoirement être ouvert sept jours sur sept et proposer un service continu.

DATE DE DEBUT D'EXPLOITATION ET DUREE DE LA CONVENTION

L'exploitation prendra effet à compter du 1^{er} Juin 2019.

La convention d'occupation sera conclue pour une durée SEPT (7) ans.

MONTANT DE LA REDEVANCE

La redevance mensuelle pour la première année d'exploitation est fixée à QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4 200- €) hors taxe et hors charge.

L'exploitant aura en sus à sa charge les impôts, taxes et redevances liés à l'usage du local (taxe foncière, taxes additionnelles à la taxe foncière, voirie, enlèvement des ordures ménagères)

La société occupante devra remettre à la signature du titre une caution bancaire couvrant une année de redevance ou prévoir une caution personne physique.

PROCEDURE

Avis d'appel à candidatures pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

•Publicité

Le présent avis est publié :

- sur le site internet de la commune
- dans le journal d'annonces légales LA TRIBUNE

• Visite

Une visite sur les lieux sera organisée le lundi 6 mai 2019 à 10 heures.

• Contenu du dossier de candidature

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature
- Extrait K-bis de la société ou projet statuts si société en cours de formation
- Note explicative présentant le projet du candidat : concept, gamme de produits proposés et tarifs, horaires d'ouverture, moyens humains et techniques envisagés
- Références : Le candidat est invité à joindre à son dossier toutes pièces justificatives de ses références professionnelles (certificats, dossier de presse etc)
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat
- Compte d'exploitation prévisionnel sur deux ans
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire

- Une attestation de régularité fiscale (disponible auprès du service des impôts des entreprises (SIE) en utilisant le formulaire n° 3666, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (entreprise individuelle notamment) ; ou directement en ligne sur impots.gouv.fr, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés et assujettie à la TVA.)
- Une attestation attestant de la situation régulière sociale du candidat (attestation disponible sur le site de l'URSSAF)
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels.

• Sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la restauration,
- Offre proposée : gamme de produits, politique tarifaire, horaires d'ouverture, cohérence du projet par rapport au lieu
- Volet financier : viabilité économique du projet, montant des investissements prévus, nombre de salariés employés

• Remise des offres

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale (LRAR) à l'adresse suivante
Hôtel de Ville
15, Bd du Général de Gaulle
06230 SAINT-JEAN CAP FERRAT

ou la déposeront en mains propres à l'accueil de l'Hôtel de Ville contre récépissé.

Les documents papier devront être remis en deux exemplaires (un original et une copie)

L'enveloppe devra être fermée et porter la mention : « *Candidature pour occupation du domaine public du local sis Place du Centenaire, quai Virgile Allari (anciennement quai du Nouveau Port), Alvéoles 218, 219,200, 221,222 et 223. Ne doit pas être ouvert par le service du courrier.* »

Date limite : Lundi 13 mai 2019 à 16 heures.

• Annonce du choix du candidat

Mercredi 22 mai 2019 par lettre et sur le site internet de la commune.

• Renseignements techniques et administratifs

Madame Lorella BERNARD
lorella.bernard@saintjeancapferrat.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

• Calendrier

Le calendrier prévisionnel mentionné dans le présent avis est indicatif.

S'il est estimé qu'aucun projet proposé ne présente une crédibilité technique ou financière suffisante ou ne justifie pas ou plus l'intérêt à agir de la commune, cette dernière se réserve la possibilité de déclarer infructueux le présent appel à manifestation d'intérêt.

La commune de SAINT-JEAN CAP FERRAT se réserve la faculté de ne pas donner suite à la présente consultation pour raison d'intérêt général et ce à tout moment de la consultation.

La prise de possession des lieux pourra être retardée sans que le candidat choisi ne puisse prétendre à la moindre indemnisation.

• Réglementation

La réglementation relative aux baux commerciaux et à la propriété commerciale n'est pas applicable au titre qui sera délivré

Un restaurant étant actuellement exploité dans les locaux, le candidat retenu devra vérifier s'il lui appartient au non de respecter les dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail.

Les candidatures seront rédigées en français.

Le droit français est le seul applicable.